

APPEL N° 5

REGULARISATION AVENANT N° 2 de la Convention du 29 Septem-
bre 1953 pour la réfection de deux portions de digues de la Rivière
SAINT-DENIS.

Le MAIRE donne lecture de l'avenant n° 2, (pièce annexe) au
Marché sur appel d'offres pour la réfection de deux portions de digues
situées sur la Rivière Saint-Denis, convention du 29 Septembre 1953.

Il est ainsi réglé la régularisation de l'avenant n° 2, dont lec-
ture a été donnée, est adoptée à l'unanimité.